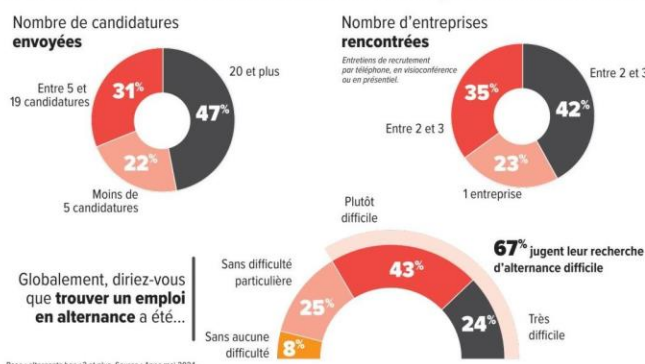


Réforme de l'apprentissage : « Pour l'entreprise, c'est la meilleure formation »

Depuis 2018, l'apprentissage dans le supérieur était en plein essor. Malgré la réforme annoncée par le gouvernement, les acteurs économiques et ceux du secteur sont déterminés à poursuivre son développement. Par **Valérie Sauvage**

Les démarches de recherche d'une alternance peuvent être intenses



Qu'est-ce que le clubster école-entreprise ?

Il s'agit d'une association qui, depuis plus de 20 ans, vise à rapprocher les mondes éducatifs et économiques. Disposant d'un réseau de plus de 200 entreprises et de 250 établissements scolaires, il effectue plus de 300 mises en relation école-entreprise chaque année. Il pilote également le concours régional des Pépites de l'alternance, qui met en lumière les entreprises engagées et les pratiques inspirantes. En 2024, plus de 60 candidatures avaient été présentées. Pour cette édition 2025, dont la remise des prix aura lieu le 20 novembre, les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 25 juin sur www.pépites-alternance.com.

Le contexte. À la suite de la loi de 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », qui a réformé l'apprentissage (financement, dispositifs...), et de l'introduction en 2020 d'une aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis dans un contexte de crise sanitaire, le nombre d'apprentis en France a plus que doublé en cinq ans : il est en effet passé de 429 900 à 1 021 500 entre 2017 et décembre 2023 selon l'enquête SIFA (qui recense les apprentis en France).

Au 25 avril 2025, 61 686 contrats d'apprentissage avaient été signés dans les Hauts-de-France, tous CFA et niveaux confondus. Formasup Hauts-de-France, CFA du supérieur créé il y a 30 ans, représente à lui seul plus de 15 000 de ces contrats. Olivier Tommasini en est le président. Il dirige

par ailleurs le groupe de BTP éponyme. « C'est devenu un outil, voire un réflexe essentiel dans une stratégie de recrutement, de professionnalisation alors que ça ne l'était pas forcément il y a encore sept ans, notamment pour les petites et moyennes entreprises. » Chez Formasup, 30 à 40 % des apprentis sont recrutés par leur entreprise à l'issue de leur formation.

La réforme. Fin avril, le gouvernement a présenté une réforme de l'apprentissage. Elle porte sur la refonte du mécanisme de fixation des niveaux de prise en charge (NPEC), c'est-à-dire des forfaits versés aux centres de formation des apprentis (CFA). Elle doit également instaurer une participation obligatoire de l'employeur de 750 euros pour toute embauche d'un apprenti de niveau bac +3 ou au-delà. L'État attend de substantielles économies, autour de 700 millions

d'euros dès 2025 selon *Les Échos*.

Les réactions. « Nous soutenons l'apprentissage malgré les nouvelles dispositions, insiste Philippe Lorban, président du Medef Hauts-de-France. C'est un merveilleux parcours pour l'éducation des jeunes. Nous allons continuer à informer et à mettre en relation les établissements et les entreprises. » Arnaud Lefort, chef de file du Clubster École-Entreprise pour le Medef régional confirme. « L'État a ses contraintes mais nous allons continuer d'accompagner et de promouvoir l'apprentissage. Notre enjeu commun, c'est que l'alternance ne soit plus une alternative par défaut mais une ambition partagée pour les jeunes, les entreprises et la région. Pour l'entreprise, c'est la meilleure formation. »

« Notre enjeu commun, c'est que l'alternance ne soit plus une alternative par défaut mais une ambition partagée pour les jeunes, les entreprises et la région. »